

# Livret scolaire unique du CP à la troisième

## Notice d'utilisation à l'école

### 1 – LIVRET SCOLAIRE UNIQUE :

Le livret scolaire unique numérique a été créé :

- Pour appliquer la **loi n°2013-595 du 08 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, afin de rendre compatibles les livrets scolaires numériques de l'école et du collège ;
- Pour répondre à une demande forte des utilisateurs ; les enseignants souhaitent un outil de suivi pluriannuel de l'appropriation du socle ;
- Pour réunir les systèmes des deux degrés et fluidifier leur liaison.

Le LSU est composé des modules suivants :

- Restitution et édition des bilans périodiques et des bilans de cycle de l'élève ;
- Attestations officielles (ASSR, Natation, ...) ;
- Validation du socle.



L'application LSU est obligatoire dans la mesure où l'élève doit disposer d'un livret :

- ✓ A la fin de chaque période pédagogique pour les écoles n'utilisant pas de logiciel « éditeur » afin de fournir aux parents un bilan au format LSU ;
- ✓ En quittant l'établissement (école ou collège) ;
- ✓ En quittant l'académie ;
- ✓ A la fin de chaque cycle scolaire ;
  - Cycle 2 vers le cycle 3 ; du CE2 vers le CM1 ;
  - Cycle 3 vers le cycle 4 ; de la 6ème vers la 5ème ;
  - Cycle 4 (Fin de la 3ème, ou fin de la scolarité obligatoire)

Cependant, il est préconisé de renseigner le Livret Scolaire Unique à chaque fin de période pédagogique pour une meilleure restitution des données du bilan de l'élève.

### 2 - ACTEURS DE L'APPLICATION LSU POUR LE 1<sup>ER</sup> DEGRE :

---

*Directeur d'école*

---

Pour effectuer si besoin les paramétrages suivants :

- Importer depuis les logiciels de suivi des acquis (la fonctionnalité d'import pour le 1<sup>er</sup> degré sera livrée dans une version ultérieure du LSU) ;
- Paramétrer les périodes pédagogiques ;
- Paramétrer le type de positionnement ;

# Livret scolaire unique du CP à la troisième

## Notice d'utilisation à l'école

- Synchroniser les données élèves et enseignants avec la base BE1D (mettre à jour les données en cas de d'entrée/sortie de nouvel élève, nouvel enseignant) ;
- Pour effectuer les transferts inter-académiques des bilans ;
- Pour verrouiller/publier les bilans complets, le service en ligne LSU-1D (sera livré dans une version à venir) ;
- Pour éditer les bilans verrouillés.

---

### Enseignants

---

- Pour consulter les bilans périodiques et de cycles (cycle + 1an) ;
- Pour saisir les acquis scolaires des élèves, les principaux éléments travaillés, les appréciations, le positionnement, les parcours ainsi que les différentes modalités d'accompagnement et les attestations obtenues ;
- Pour vérifier la complétude des bilans dans LSU ;
- Pour verrouiller/publier les bilans complets le service en ligne LSU-1D (dans une version à venir) ;
- Pour éditer les bilans périodiques verrouillés ;

### 3 - PRE-REQUIS : Le directeur d'école doit :

- Créer les classes par niveau pour l'année scolaire ;
- Répartir les élèves dans les classes ;
- Rattacher un ou plusieurs enseignants par classe.

### 4 – CHRONOLOGIE DES OPERATIONS A EFFECTUER

En début d'année scolaire, le directeur d'école doit :

- Vérifier/effectuer le paramétrage de l'import \*
- Créer les périodes pédagogiques si besoin (impératif en mode 'Saisie manuelle')

\*Dans la version actuelle du LSU (16.3), il n'y a pas de paramétrage à effectuer, seul le paramétrage d'import avec Saisie manuelle est disponible.

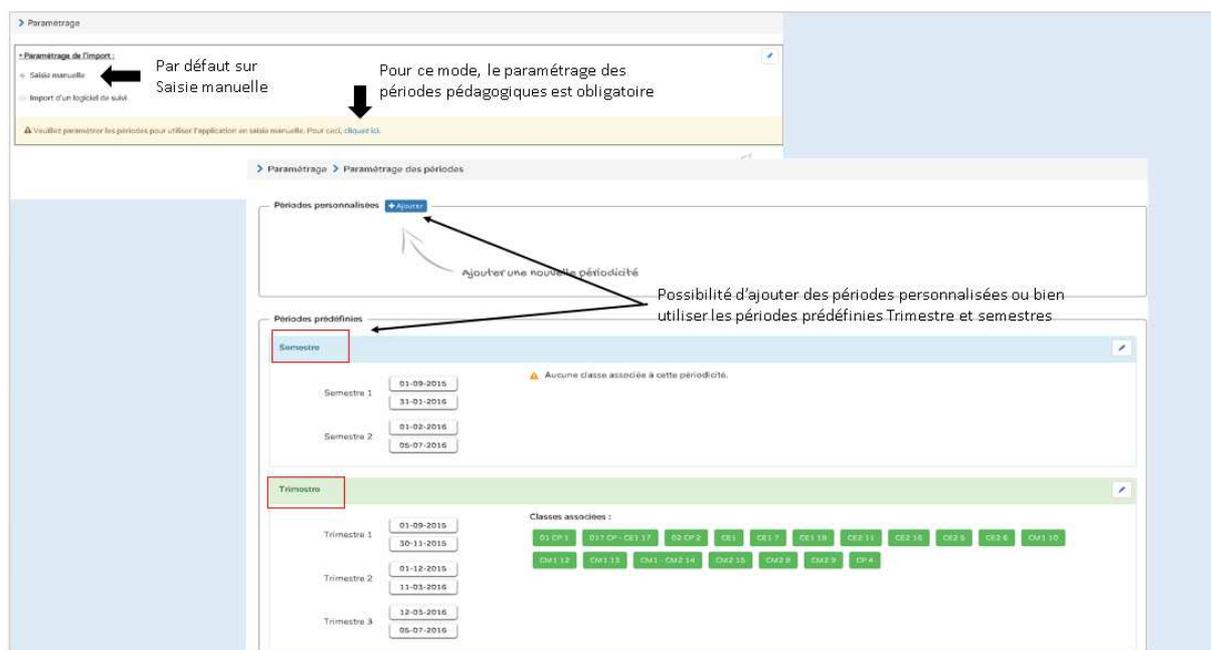
Dans une prochaine version, cette fonctionnalité va évoluer pour permettre aux écoles utilisant des logiciels de suivi des acquis d'importer les données des bilans dans LSU.

Ces écoles doivent donc attendre cette prochaine version pour commencer le travail dans LSU.

En fonction du mode de paramétrage les usages changent. Ici, nous traitons uniquement le mode Saisie Manuelle.

# Livret scolaire unique du CP à la troisième

## Notice d'utilisation à l'école



- **A tout moment de l'année :**
  - Dans LSU, le directeur d'école peut synchroniser les données des bilans d'une ou plusieurs classes avec les données présentes dans la base élève BE1D.
  - Dans LSU, le directeur d'école peut transférer les livrets : Importe le livret et l'ensemble des données de suivi d'un nouvel élève arrivant d'une autre académie après admission dans la base premier degré.
- **En cours de la période pédagogique:**
  - Les enseignants renseignent les bilans périodiques des élèves des classes pour lesquelles ils ont un service, ils saisissent dans LSU :
    - Les éléments du programme travaillés durant la période par sous domaine d'enseignement ou par domaine SANS sous domaines.
    - L'appréciation périodique par domaine d'enseignement ;
    - Le positionnement des objectifs d'apprentissage par sous domaine d'enseignement ou par domaine SANS sous domaine ;
    - Une appréciation spécifique à l'élève et une commune à la classe par parcours éducatifs générale (citoyen, santé et d'éducation artistique et culturelle)
    - Une modalité d'accompagnement par élève si besoin.
- **A la fin de la période pédagogique :**
  - Dans LSU, l'utilisateur saisit l'appréciation générale sur la progression de l'élève durant la période ;
  - Dans LSU, l'utilisateur verrouille les bilans périodiques produits ;
  - Dans LSU, l'utilisateur édite les bilans périodiques verrouillés;
  - Dans le service en ligne LSU, les responsables consultent et téléchargent les bilans périodiques. (dans une version à venir)